

Chapitre 4

Une participation ouverte aux jeunes – Un élément clé de la bonne gouvernance au XXI^e siècle

Daniel Poli et Jochen Butt-Pošnik

Nos démocraties représentatives en Europe sont, à quelques exceptions près, régulées par la « possibilité d'une menace électorale » (von Winter, 1997). Le droit de vote donne aux citoyens la possibilité de choisir (ou de ne pas choisir) tels ou tels représentants parlementaires pouvant assurer que les processus décisionnels respectent les intérêts des électeurs. En Europe, la plupart des jeunes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de vote. Leurs intérêts sont censés être représentés par leurs parents ou par leurs tuteurs légaux. Toutefois, les jeunes ont leurs propres intérêts spécifiques, lesquels ne sont pas automatiquement ceux de leurs tuteurs mais ont directement trait à leurs cadres de vie ; par exemple, dans des domaines tels que l'urbanisme, la famille et l'éducation, les politiques sont centrés sur les intérêts des jeunes en termes de loisirs (Hurrelmann, 2001). Dès lors qu'entrent en jeu des questions telles que la répartition équitable des ressources, la dette publique, les pensions, la protection climatique, internet et la participation, des conflits d'intérêts peuvent se faire jour entre les générations.

Compte tenu des tendances démographiques actuelles, même les jeunes adultes jouissant du droit de vote n'ont pas réellement la possibilité de constituer une menace car ils forment une minorité décroissante. Selon un rapport d'Eurostat (2017), la population totale des 28 États membres de l'UE continuera d'augmenter jusqu'en 2050, pour atteindre 525,5 millions. Cependant, la proportion d'enfants et d'adolescents diminuera, passant de 33,5 % en 2013 à 30,8 % en 2050. Résultat : un déficit de représentation pour la jeune génération, qui n'a pas les mêmes possibilités que les générations plus anciennes de lancer des idées, modes de vie et intérêts nouveaux dans les systèmes profondément enracinés, si tant est qu'ils soient démocratiques, dont ils font partie.

Comment espérer, dans ces conditions, que les jeunes se familiarisent avec des comportements démocratiques s'ils ne sont pas en mesure de nourrir de leurs intérêts les processus décisionnels ? Les effets de cette situation sont déjà visibles, comme en témoigne le déclin du nombre de jeunes participant à des partis politiques ou à des élections. D'après une enquête Eurobaromètre de 2012, seul un jeune sur deux pense que les élections comptent parmi les moyens les plus intéressants d'exprimer les préférences politiques ; seulement 47 % des jeunes de 15 à 24 ans et 50 % des 25-34 ans estiment que le vote est l'un des deux meilleurs moyens de faire entendre sa voix auprès des décideurs²².

En outre, seulement 13 % des jeunes sont d'accord pour voir dans l'adhésion à un parti politique un moyen efficace de faire valoir leurs intérêts. Une société démocratique se doit de proposer des formes et des modes de participation inédits qui soient non seulement acceptés et utilisés par les jeunes, mais qui les aident à se faire entendre auprès des décideurs et des structures politiques en place.

Nos sociétés modernes se distinguent par l'essor continu et de plus en plus rapide qu'ont connu les technologies de l'information et de la communication ces dernières décennies. À l'ère du numérique, les TIC jouent un rôle clé pour créer et échanger connaissances et informations à travers le globe. Les TIC touchent la vie quotidienne des citoyens dans une multitude de domaines – à l'école, sur le lieu de travail et dans la communauté. De nouvelles manières de communiquer, de nouveaux espaces pour partager les expériences culturelles et de nouvelles méthodes pour se faire entendre ont fait leur apparition et sont entrées dans la vie courante, en particulier chez les jeunes. De nos jours, avec la numérisation de notre cadre de vie, on ne fait plus de distinction entre la communication (et la vie) hors ligne et en ligne d'un jeune²³. L'interaction avec l'environnement local s'effectue par le biais de dispositifs mobiles et de plateformes en ligne, par la participation à la vie sociale, par l'apprentissage scolaire, par le travail, par la formation et autres activités non formelles.

Si les jeunes considèrent la technologie comme un élément normal de leurs activités quotidiennes de communication, il leur arrive aussi de transférer vers le monde réel ce qu'ils expérimentent dans la sphère numérique. En témoignent tout particulièrement les possibilités de relations non hiérarchiques, la communication directe de pair à pair et une attitude positive en faveur du partage et de la collaboration au sein de la collectivité, types d'interaction qui restent largement étrangères aux structures politiques établies.

Si nous voulons garder la démocratie en vie, il nous faut désenclaver les structures gouvernementales pour que la participation devienne la nouvelle norme et non plus l'exception ; nous avons besoin de méthodes ouvertes pour rendre transparents et accessibles à tous la participation et les processus décisionnels ; nous devons être ouverts aux réalités des jeunes. Prendre la participation au sérieux, c'est partager le

22. Selon les personnes interrogées, signer une pétition représentait le second moyen particulièrement efficace – avec, cependant, un score bien plus faible (14 %).

23. Pour l'Allemagne, voir DIVSI, 2014. Les enquêtes européennes tendent à conclure qu'il existe une fracture numérique parmi la jeunesse : « La fracture numérique demeure une réalité pour les jeunes exclus de l'enseignement ou de la formation continue » (d'après LSE Enterprise, 2013, p. 4).

pouvoir, le savoir et les ressources d'une manière plus collaborative que les structures hiérarchiques traditionnelles ne l'ont permis à ce jour. Dans cette perspective, nous devons considérer la participation ouverte des jeunes comme un facteur essentiel à la bonne gouvernance au XXI^e siècle.

Pour analyser ces enjeux, nous allons examiner les conclusions de deux projets visant à améliorer la participation des jeunes. Ces projets ont également donné lieu à des recommandations et à des directives sur cette question ainsi que sur le rôle que joue le travail auprès des jeunes pour aider ceux-ci à acquérir des compétences utiles à leur engagement dans la société et dans les processus décisionnels. Notre conclusion rappelle la nécessité de renforcer le rôle du travail de jeunesse dans le rapport entre jeunes et processus décisionnels.

AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES JEUNES PAR L'APPRENTISSAGE MULTILATÉRAL EN ÉQUIPES

En 2011, le ministère fédéral allemand des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse a adopté une nouvelle approche en matière de coopération internationale. Il a créé des projets de coopération multilatérale, c'est-à-dire des groupes de réflexion interfrontaliers chargés d'examiner et d'éclairer les politiques de jeunesse en cours. À cette fin, le concept d'apprentissage en équipes – activité d'apprentissage réciproque par excellence – offrait le cadre idéal pour fournir l'un des plus puissants instruments de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour promouvoir la coopération en matière de politiques de jeunesse en Europe.

Youthpart²⁴

Youthpart, projet de coopération multilatérale dirigé par le Service international pour la jeunesse de la République fédérale (IJAB), service spécialisé pour le travail international de jeunesse de l'Allemagne, a été conçu pour lancer un dialogue international sur la manière d'encourager un plus grand nombre de jeunes à participer aux processus décisionnels dans la société numérisée d'aujourd'hui. Le projet a permis de produire une série de directives destinées à faire de la participation électronique des jeunes une réussite (IJAB, 2014)²⁵.

Commencé en décembre 2011, le travail s'est terminé en avril 2014. Durant cette période, les partenaires du projet ont pu suivre quatre ateliers internationaux pour élaborer les directives, et organiser deux événements pour recueillir les réactions des experts européens et des jeunes. Le processus s'est également appuyé sur des informations émanant de commissions consultatives nationales et sur les points de

-
24. La section qui suit s'inspire en partie des directives pour une participation électronique réussie des jeunes (IJAB, 2014).
 25. L'IJAB a produit des directives en concertation avec le ministère fédéral allemand des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, le ministère fédéral autrichien de l'Économie, de la Famille et de la Jeunesse, le British Youth Council, l'Institut espagnol pour la jeunesse (INJUVE) et le Centre de développement finlandais pour l'information et l'orientation de la jeunesse (Koordinaatti), et ce avec le soutien de la Direction générale de l'éducation et de la culture (Unité Jeunesse).

vue d'un large éventail de parties prenantes, notamment des jeunes, des organisations de jeunesse, des chercheurs, des instances administratives, des développeurs de logiciels et des animateurs de jeunesse. Avec ces directives, ceux qui envisagent de mettre en place un processus de participation électronique pour les jeunes pourront l'optimiser grâce à une liste de facteurs à prendre en compte. Les directives constituent pour ceux qui mettent sur pied des processus de participation électronique un véritable cadre de référence.

La participation est définie par les partenaires du projet comme un processus alliant partage, implication et action. Les citoyens vont donc choisir de participer et de contribuer à la prise de décisions publiques à différents niveaux. Dans le cas de la participation électronique, implication et participation se déploient par voie électronique via des informations en ligne et une technologie internet. Sont à distinguer deux dimensions de participation :

- ▶ la participation transitive : les décisions politiques sont directement influencées et des liens structurels avec les processus de prise de décisions politiques sont activés ;
- ▶ la participation intransitive : les activités intransitives ont vocation à sensibiliser le public et à encourager les citoyens à soutenir certaines questions et positions. En retour, elles contribuent aussi à développer des opinions politiques et une citoyenneté démocratique. Sont concernées les activités visant à encourager et à permettre aux jeunes de participer aux affaires politiques.

Les deux dimensions, inséparables et complémentaires, comprennent des activités créées par des jeunes, par des organisations de jeunesse et par des structures de travail de jeunesse, ainsi que des projets et des processus lancés par des institutions et des décideurs en matière d'éducation, de citoyenneté et de participation.

La structure des processus de participation varie selon l'intensité de l'implication des décideurs :

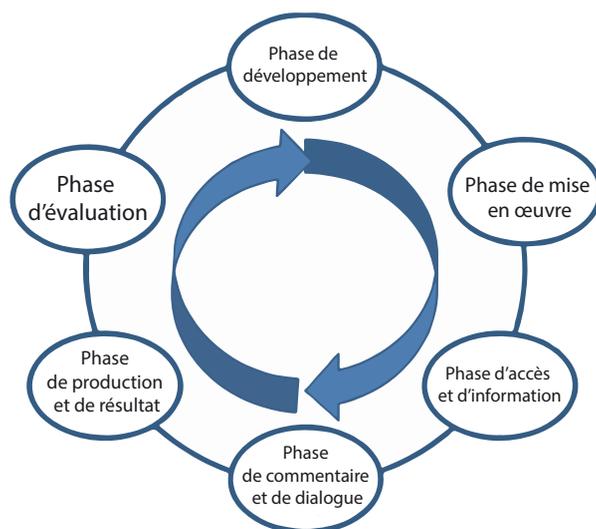
- ▶ consultation et information, par le biais de processus consultatifs ;
- ▶ codétermination, par le biais de processus décisionnels avec égalité des droits de vote ;
- ▶ autodétermination, par le biais de processus d'établissement des programmes – les jeunes interviennent dans le choix des questions à porter à l'ordre du jour politique – et de prise de décisions avec pouvoirs décisionnels exclusifs – la décision revient entièrement aux jeunes : ils n'ont besoin de consulter personne.

Les directives contiennent aussi des principes jugés nécessaires au succès des processus de participation électronique :

- ▶ alignement sur les réalités rencontrées par les jeunes : il convient d'adapter le processus de participation électronique au vécu des jeunes. Ce principe s'applique à des questions telles que le contenu, l'information et la gestion du temps, mais aussi à la conception et à la mise en œuvre technique. Ainsi, les processus seront-ils conçus de manière à intéresser, à stimuler et à motiver les jeunes de sorte que leur implication ne faiblisse pas ;

- ▶ applicabilité dans le cadre des procédures administratives : si un lien structurel avec les processus de prise de décisions politiques est à mettre en place, les processus de participation électronique doivent être pratiques. Ce principe s'applique à des questions telles que gestion du temps, conformité à des conditions et à des autorisations légales, formation du personnel, gestion des attentes ainsi que stratégies et actions politiques globales de niveau national ou international conçues pour promouvoir la participation des jeunes²⁶.
- ▶ ressources : les processus de participation électronique requièrent des ressources suffisantes en termes d'expertise, de temps, de financement et de technologie, ainsi qu'un personnel capable de fournir des services de conseil et d'orientation ;
- ▶ efficacité et influence directe : les processus de participation électronique doivent aboutir un résultat. Un lien structurel avec les processus décisionnels est donc essentiel ;
- ▶ transparence : l'ensemble du processus doit être transparent pour tous. Cette condition s'étend à toutes les informations liées au processus, de même qu'aux outils (logiciels et autres) utilisés ;
- ▶ implication des jeunes de bout en bout : les jeunes doivent intervenir à toutes les étapes du processus – ce qui suppose un retour d'information lors de chacune des phases du processus.

Figure 12. Étapes du processus de participation électronique²⁷.



26. Hormis les réglementations nationales de politique de jeunesse en matière de participation des jeunes, la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont des documents importants pour assurer la participation des jeunes aux processus décisionnels.
27. Ces phases peuvent aussi être visualisées sur YouTube à cette adresse : www.youtube.com/watch?v=8rja1QHY11U (consulté en septembre 2017).

Participation des jeunes à l'Europe démocratique

Ce projet de coopération multilatérale a consisté en un effort commun déployé durant deux ans par des partenaires issus de cinq pays : Israël, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni (représenté par le British Youth Council) et Allemagne. L'objectif était de répondre à ces trois questions :

- ▶ comment toucher les jeunes apolitiques et les jeunes défavorisés de manière à accroître leur participation au système démocratique ?
- ▶ en quoi consistent les nouvelles formes et les nouveaux espaces de participation de la jeunesse, et quel sera leur rôle dans l'avenir ?
- ▶ quelles sont les méthodes et les formes innovantes d'éducation civique et de participation propres à favoriser la participation des jeunes ?

Les partenaires ont exploré les nouveaux enjeux de la participation des jeunes et ont tiré des enseignements mutuels de leurs expériences, connaissances et bonnes pratiques à plusieurs occasions – trois séminaires d'apprentissage en équipes, des réunions de coordinateurs et une conférence finale. Le projet a donné lieu à plusieurs recommandations visant à amplifier la participation des jeunes (Jugend für Europa/ Butt-Pośnik, 2015)²⁸. Elles étaient issues des conclusions du groupe de réflexion sur la participation des jeunes constitué par le Partenariat pour la jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe²⁹.

Les recommandations invitent les institutions européennes, les gouvernements et les administrations de niveaux national, régional et local ainsi que la société civile à favoriser les cinq objectifs suivants :

- ▶ la participation a lieu sous diverses formes et dans diverses arènes : comprendre et prendre en compte la diversité des manières dont les jeunes participent. Il est nécessaire d'employer et de diffuser des exemples montrant un impact et un partage réels du pouvoir, tels celui des jeunes maires (*young mayors*, Royaume-Uni) ou des budgets d'étudiants (Italie, Portugal, France, Allemagne). Le modèle autrichien du « chèque jeunesse » pourrait devenir un moyen législatif de faire de la participation des jeunes une obligation légale ;
- ▶ apprendre à être un citoyen démocratique est essentiel. La démocratie doit faire l'objet d'un apprentissage tout au long de la vie dans tous les secteurs de l'éducation formelle, non formelle et informelle ; ainsi, les jeunes pourront participer à des délibérations et pratiquer la démocratie très tôt ;
- ▶ il faut toute une société pour élever un démocrate ! Dans le cadre d'une bonne gouvernance au XXI^e siècle, un changement des comportements s'impose en matière de politique et d'administration – la participation doit être explicitement bien considérée et favorisée. Quant aux limites de la participation, elles doivent être clairement communiquées. Il faut redoubler d'efforts pour toucher les jeunes défavorisés et exclus ;

28. Voir www.youtube.com/watch?v=CUHpGEEHSM&feature=youtu.b. (en anglais) (consulté le 21 septembre 2017).

29. Voir <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/reflection-group> (consulté le 21 septembre 2017).

- ▶ les bons projets et les bonnes approches ne manquent pas... Utilisez-les! Ce qui reste nécessaire, c'est l'apprentissage en équipes car il favorise l'échange des bonnes pratiques et la diffusion des connaissances et des expériences existantes et transférables. Le problème est moins le manque d'expérience pratique ou de méthodologie adaptée que, d'abord et avant tout, le manque de volonté politique d'ouvrir la voie à la participation des jeunes;
- ▶ de nouvelles recherches s'imposent pour mieux comprendre les formes inédites et alternatives de participation qui existent aujourd'hui.

Lors d'une présentation publique à la Représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne, en octobre 2015 à Bruxelles, ces recommandations ont été distribuées aux représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. La présentation était organisée dans le cadre de la conférence finale « Make me Heard », à laquelle assistaient quelque 80 participants venus de 13 pays. La brochure contenant des recommandations a été publiée en collaboration avec le réseau SALTO-YOUTH (Support, Advanced Learning and Training Opportunities for Youth Participation) et avec le Partenariat pour la jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Également traduite en allemand, elle a été distribuée aux parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Les recommandations ont fait l'objet de discussions à plusieurs occasions : à la Knesset d'Israël, à Londres lors d'un atelier public en présence de représentants du Gouvernement britannique et, enfin, en Allemagne, dans le cadre du Groupe de travail Bund-Länder.

CONCLUSIONS DES DEUX PROJETS

Les deux projets ont abouti aux conclusions suivantes, qui offrent matière à réflexion pour tous ceux qui interviennent dans des processus de participation ou désirent s'engager davantage.

Gouvernement ouvert

Un véritable partage du pouvoir s'impose – financer de sympathiques îlots de participation isolés ne suffit pas. La participation de ceux concernés par les décisions politiques n'est pas seulement juste ; elle est rationnelle : la participation précoce de ceux qui utiliseront des services et/ou des locaux, ou qui seront affectés par tels ou tels changements, peut réduire les objections, voire les coûts à venir. « Faire de la politique », comme au XX^e siècle, lorsqu'un seul leader ou une petite élite de décideurs étaient jugés capables de prendre les bonnes décisions au nom de tous, voilà une idée dépassée. Dans une foule de domaines, les citoyens ont maintenant pris l'habitude d'être consultés, d'avoir une influence ou de cocréer (avec Wikipédia, par exemple). Sans compter que la politique telle qu'elle existe aujourd'hui est incapable de faire face aux défis d'un avenir interconnecté et complexe. Au XXI^e siècle, nous avons besoin d'une nouvelle forme de « bonne gouvernance » qui permette aux citoyens d'intervenir dans la prise de décisions et aux jeunes de participer aux processus décisionnels. Dans certains cas, une influence directe doit être possible – très certainement au niveau local, mais aussi à l'échelon régional, national et européen.

Il faut allouer aides et ressources, en particulier pour faciliter la participation des plus démunis et des exclus.

Méthode ouverte

À ce mode de gouvernance différent correspondront des méthodes adaptées afin de permettre aux (jeunes) citoyens de participer hors ligne et en ligne. Sont à envisager des processus à 360 degrés en matière de consultation, de délibération, de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi, afin que ceux qui ont fait part de leur avis en amont puissent savoir ce qu'il advient ensuite de leurs idées et lesquelles sont réalisées. Différentes formes de protestation sont à voir comme de nouveaux modes de dialogue sur la société dans laquelle nous vivons ; ce qui nous demande de transcender nos « bulles de filtrage », tant en ligne que hors ligne, et d'écouter.

Ouvert à tous

Qu'est-ce qui appelle notre décision – et qu'est-ce qui est réservé à celle des parlementaires élus ? La transparence s'impose non seulement pour pouvoir rendre la participation visible, mais aussi pour identifier les limites de la participation. Dans cette perspective, une éducation politique et civique est nécessaire pour permettre aux membres de la société de comprendre et d'évaluer dans un esprit critique le fonctionnement de la démocratie. Il faut redoubler d'efforts (langage clair et précis, interactions entre jeunes et responsables politiques, etc.) pour toucher les jeunes qui se sentent coupés de la politique.

Ouvert aux réalités des jeunes

Se servir des gadgets qui plaisent à la jeunesse pour réussir à capter son attention, cela ne suffit pas ! Si nous voulons vraiment que les jeunes participent, alors prenons en compte leurs différents besoins, leur rythme de fonctionnement, la langue qu'ils emploient et les lieux qu'ils fréquentent ; tout ne cadre pas avec le schéma des processus décisionnels. Or, cette démarche ne va pas sans un supplément d'effort, sans quelque chose de plus : le travail de jeunesse. Il nous semble, en effet, que le travail de jeunesse offre un riche potentiel. Aussi allons-nous à présent explorer son rôle et les manières dont il peut favoriser l'engagement des jeunes dans les processus décisionnels et dans les sociétés démocratiques en général.

QUEL EST LE RÔLE DU TRAVAIL DE JEUNESSE ?

La Déclaration de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse, en 2015, a mis l'accent sur l'importance du travail de jeunesse pour faire progresser la démocratie, la citoyenneté et la participation. L'interprétation courante du travail de jeunesse en Europe est celle-ci :

« Le travail de jeunesse, c'est cultiver l'imagination, le sens de l'initiative, l'intégration, la participation et l'aspiration des jeunes. Ses principes : il est éducatif, habilitant, participatif, expressif et inclusif. De par les activités, le jeu, l'amusement, les campagnes, l'échange d'informations, la mobilité, le volontariat, l'association et la conversation, il encourage les jeunes à comprendre leur place et leur engagement critique dans leurs

communautés et sociétés. Le travail de jeunesse aide les jeunes à découvrir leurs talents, ainsi qu'à développer leurs capacités d'évoluer dans un environnement social, culturel et politique sans cesse plus complexe et difficile.»³⁰

Pour favoriser la participation des jeunes, le travail de jeunesse peut jouer le rôle de connecteur et de traducteur de deux manières : d'une part, avec et pour les jeunes, d'autre part, en lien étroit avec les décideurs aux niveaux local, régional, national et européen. Les animateurs de jeunesse doivent adopter une position déterminée et assurée en tant qu'acteurs politiques et défenseurs des jeunes ; c'est-à-dire en tant que catalyseurs. Ils relient les diverses réalités des jeunes au monde de la politique et de l'administration qui affecte la vie de ces jeunes, et inversement. Par conséquent, dans le parcours professionnel des animateurs de jeunesse figureront éducation politique et civique, compétences pour responsabiliser les jeunes et connaissance des méthodes de participation en ligne et hors ligne. Les animateurs de jeunesse doivent être des « éducateurs politiques »³¹ : ils sont capables d'expliquer, par exemple, que le désenchantement vis-à-vis de la démocratie peut être inhérent à son fonctionnement. Ils peuvent avoir à expliquer pourquoi il faut tellement de temps dans une démocratie pour prendre des décisions, et pourquoi les intérêts des jeunes ne sont pas toujours reconnus. Peut-être devront-ils expliquer aux jeunes que, parfois, il est seulement possible d'aboutir à des solutions politiques qui, bien qu'en partie satisfaisantes, n'en restent pas moins décevantes (Hedtke, 2012). Au surplus, ils doivent renforcer leur position de partenaires des acteurs politiques.

Le travail de jeunesse doit soutenir et entreprendre des activités propices à des processus de participation transitive et intransitive, mais aussi renforcer les compétences participatives des jeunes (Partenariat pour la jeunesse entre la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe, 2015)³².

Activités de participation transitive soutenues ou entreprises par le travail de jeunesse en coopération avec des décideurs :

- ▶ activités d'information : projets qui apportent, en préalable à la participation à des processus décisionnels, des informations et des données adaptées aux jeunes ;
- ▶ processus de consultation : activités permettant d'obtenir des avis experts ou des votes sur des sujets, des décisions ou des processus de planification spécifiques ;
- ▶ processus de coopération : formes de participation qui, dans le cadre de structures de gouvernance conduisant à des décisions politiques, sont orientées vers l'élaboration de solutions mutuelles.

30. Voir https://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/8529155/Declaration_EYWConvention_FR.pdf/b393373a-a59f-4d45-8c84-9370026225a3 (consulté le 22 septembre 2017).

31. L'emploi de ce terme n'implique aucunement bien entendu l'idée d'endoctrinement politique.

32. En ce sens, les messages clés du Symposium sur la participation des jeunes à un monde numérisé, événement organisé par le Partenariat pour la jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à Budapest (2015), explorent le rôle du travail de jeunesse dans un monde numérisé : le travail de jeunesse doit orienter les jeunes dans la sphère numérique, les éduquer en matière de participation et de participation électronique, et, enfin, devenir un centre fédérateur pour différentes parties prenantes.

Activités de participation intransitive soutenues ou entreprises par le travail de jeunesse :

- ▶ créer de la transparence, ajouter de la valeur : fournir des informations sur les activités d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales, d'individus, etc., ou sur des questions sociopolitiques ;
- ▶ activisme, campagnes ou lobbying : formes de participation visant à sensibiliser le public ou à soutenir des questions et des positions sociopolitiques et qui, par là même, contribuent à la formation d'une volonté politique ;
- ▶ pétitions et plaintes : processus de participation permettant de soumettre aux décideurs des suggestions ou des requêtes directes dans le but d'influer sur des mesures politiques concrètes.

Pour créer des processus de participation fructueux et adaptés aux jeunes, ces différentes formes de projets et d'activités doivent satisfaire à des critères spécifiques, ce qui suppose que les jeunes :

- ▶ interviennent à toutes les étapes (par exemple lors de l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre du projet) ;
- ▶ puissent changer la situation existante et créer quelque chose de nouveau ;
- ▶ puissent vraiment décider de quelque chose ;
- ▶ apprécient leur participation au lieu de se laisser passivement prendre en charge ;
- ▶ déterminent eux-mêmes leurs structures démocratiques ;
- ▶ puissent comprendre les résultats grâce à la transparence des décisions et des objectifs ;
- ▶ respectent exactement les délais entre planification et mise en œuvre.

Outre le fait de soutenir et d'entreprendre différentes formes de processus de participation transitive ou intransitive répondant aux critères susmentionnés, le travail de jeunesse a vocation à autonomiser les jeunes et à renforcer leurs compétences de participation. Autrement dit, les jeunes en viennent à comprendre les possibilités de participation et peuvent évaluer leurs chances de succès dans des situations concrètes. Armés de compétences de participation, ils peuvent former leurs opinions et leurs intérêts par rapport à des questions sociopolitiques, y réfléchir afin de pouvoir les défendre en public et, enfin, prendre part aux discussions en tant que citoyens actifs. Dans cette perspective, le travail de jeunesse devra prendre en compte et, donc, améliorer trois dimensions des compétences de participation.

Connaissances

Acquérir des connaissances sur les structures politiques et sociétales, sur les processus décisionnels et sur les modes de participation possibles, voilà de quoi les jeunes ont besoin. En clair, il s'agit de maîtriser les savoirs de base de la politique : comprendre comment fonctionne la démocratie, qui est responsable de quelles décisions politiques et comment influencer sur ces décisions. Il est également utile de connaître l'existence de divers instruments nationaux et internationaux contraignants ;

par exemple, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Traité de Lisbonne (UE), la Stratégie Europe 2020 ou la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, ce qui offre une bonne base pour une participation ouverte des jeunes. Par ailleurs, pour engager des processus de participation, il conviendra de connaître les outils courants – par exemple les technologies de participation électronique ou les nouvelles méthodes de participation hors ligne – et de savoir comment les utiliser et les déployer. En résumé, il faut avoir des connaissances sur les structures de communication politique et sociétale, mais aussi sur les moyens et techniques permettant de les déployer pour sensibiliser le public et pour susciter la participation.

Réflexion

Pour que les jeunes s'engagent véritablement au sein de leurs communautés et de leurs sociétés, il leur faut apprendre à se montrer critiques, à former leurs propres opinions et à contester les conventions politiques et sociétales. Ils doivent évaluer les processus décisionnels établis dans le système politique. En outre, il est important qu'ils soient capables, en tant que citoyens actifs, de défendre leurs intérêts, d'évaluer les différentes formes de participation et d'introduire leurs points de vue dans les processus décisionnels. Un désaccord avec des opinions politiques établies ne doit pas être un motif de punition ou d'exclusion à l'école, à l'université ou sur les lieux de loisir ou de travail des jeunes.

Action

L'utilisation active d'une variété d'outils, de méthodes et de techniques de communication constitue la troisième dimension des compétences de participation. Les jeunes doivent pouvoir se familiariser sans crainte avec différentes formes de processus de participation transitive ou non pour entreprendre des activités adaptées à leurs positions et intérêts. De surcroît, ils ont besoin d'identifier le potentiel des outils de communication les plus courants, notamment pour assurer le succès de leur participation politique.

Si le travail de jeunesse remplit activement ce rôle de défenseur et d'agent d'autonomisation des jeunes, il risque de subir la pression des pouvoirs publics, des sponsors ou des instances politiques. Il se pourrait bien, en effet, que ces institutions estiment que le rôle du travail de jeunesse consiste uniquement à écarter les jeunes des ennuis, à aider ceux qui ont déjà des ennuis et, de temps à autre, à ouvrir les portes des centres de jeunesse locaux pour permettre aux jeunes de se divertir.

Ni la situation actuelle de la démocratie dans la majorité des pays européens ni la situation générale de l'Union européenne (que ce soit un bien ou un mal) ne nous permettent de réduire le travail de jeunesse à ce simple rôle. L'heure est bel et bien venue de parler politique.

BIBLIOGRAPHIE

Deutsches Institut für Vertrauen und Sicherheit im Internet (DIVSI) (2014). *Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene in der digitalen Welt*, DIVSI U25-Studie, Hambourg,

www.divsi.de/wp-content/uploads/2014/02/DIVSI-U25-Studie.pdf (consulté le 26 février 2018).

Eurobaromètre (2012). Eurobaromètre Standard 77, printemps 2012 – « L'opinion publique dans l'Union européenne », premiers résultats, http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/eb/eb77/eb77_first_fr.pdf (consulté le 26 février 2018).

Eurostat statistics explained (2017). « Structure et vieillissement de la population », http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Population_structure_and_ageing/fr (consulté le 26 février 2018).

Hedtke R. (2012). *Partizipation ist das Problem, nicht die Lösung* (La participation est le problème, non la solution), www.uni-bielefeld.de/soz/ag/hedtke/pdf/Hedtke_Partizipation-als-Problem_2012.pdf (consulté le 26 février 2018).

Hurrelmann K. (2001). « Warum die junge Generation politisch starker partizipieren muss », in *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Bundeszentrale für Politische Bildung, B44, p. 3-7.

International Youth Service of the Federal Republic of Germany (IJAB) (2014). *Guidelines for successful e-participation for young people*, Youth part, Bonn, www.ijab.de/uploads/tx_tproducts/datasheet/Guidelines_eParticipation_engl.pdf (consulté le 26 février 2018).

Jugend für Europa, Butt-Pośnik J. (2015). Amplify participation of young people in Europe!, www.jugendpolitikeneuropa.de/downloads/4-20-3626/Amplify%20Participation%20-%20Recommendations.pdf (consulté le 26 février 2018).

LSE Enterprise (2013). *Youth Participation in democratic life*, <http://www.lse.ac.uk/businessAndConsultancy/LSEEnterprise/news/2013/YouthDemocracy.aspx> (consulté le 26 février 2018).

Partenariat pour la jeunesse entre la Commission européenne et Conseil de l'Europe (2015). « Messages clés des participants », Symposium sur la participation des jeunes à un monde numérisé, 14 au 16 septembre 2015, Budapest, <http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/8525351/Key+Messages.pdf/elc6c353-a592-4086-95b9-ddd1a5f704ef> (en anglais) (consulté le 26 février 2018).

Winter (von) T. (1997). Sozialpolitische Interessen. Konstituierung, politische Repräsentation und Beteiligung an Entscheidungsprozessen, *Nomos*, Baden-Baden, p. 124.